Compostage partagé sur des jardins collectifs

Ca Sète Agglopôle Méditerranée

Auteur :

4 Avenue d'Aigues
Bp 600
34110 Frontignan
Voir le site internet
Nicolas Rouyer
n.rouyer@thau-agglo.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le développement du compostage constitue un des axes forts du Programme Local de Prévention lancé en 2012 sur le territoire.

Dans un premier temps, les efforts se sont concentrés sur l'habitat pavillonnaire avec la distribution de plus de 1000 composteurs individuels en 2 ans.

Pour préparer une diffusion de cette pratique auprès des professionnels ou dans l'habitat vertical, il a été décidé de s'associer à une des communes membres qui souhaitait mettre en place le compostage sur deux sites de jardins familiaux en cours de restructuration.

Souhaitée par la collectivité pour les raisons évoquées plus haut, la mise en place du compostage s'inscrivait également dans une démarche de développement durable et de renforcement du lien social voulue par la commune à l'origine du projet.

La participation demandée portait sur la fourniture du matériel nécessaire (silos de 600 l., guides du compostage, signalétique spécifique,....), la mise en place d'une formation continue et d'un suivi, et enfin une présence active lors des manifestations organisées sur le site (inauguration, fête annuelle des jardins familiaux, journées du développement durable,...).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Au-delà de la synergie avec une des communes les plus importantes et des retombées attendues en matière de communication, l'opération menée avait pour objectif principal d'acquérir de l'expérience et de mettre au point les procédures de mise en place du compostage partagé.

Résultats quantitatifs

Si aucune pesée n'a été encore été réalisée, on peut estimer la quantité de déchets détournée et valorisée en se basant sur le nombre de personnes concernées et le niveau des apports constaté. Sur une année, cette quantité s'élève au total à près de 730 kg pour l'ensemble des sites équipés.

Au-delà de ce résultat, considéré comme secondaire au vu de l'objectif évoqué plus haut, l'opération aura permis de toucher directement 20 familles et d'étoffer le réseau de « guides-composteurs » en y intégrant les exploitants de parcelles les plus motivés. Le nombre de personnes ayant connaissance de l'expérience et sensibilisées peut ainsi être facilement multiplié par 10. Par ailleurs, la médiatisation de l'expérience par les communes et la collectivité permet d'espérer un impact beaucoup plus large sur l'ensemble du territoire.

Résultats qualitatifs

L'expérimentation menée a apportée différents enseignements sur les conditions de réussite d'une opération de compostage partagé tant sur le plan technique (nécessité d'un exutoire distinct pour les déchets verts et les déchets de cuisine, obligation d'un contrôle des apports par l'agent de la collectivité, importance d'une signalétique complète et détaillée) qu'au niveau de la démarche elle-même (intérêt d'une collaboration précoce et étroite avec les gestionnaires, importance des relais de terrain dans le suivi et pour la formation continue des utilisateurs).

L'opération a également permis de renforcer les liens avec la deuxième commune la plus peuplée, de susciter des demandes de la part d'autres villes, et d'ouvrir la voie à de nouveaux projets dans le domaine de la gestion des espaces verts ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des écoles élémentaires.

MISE EN OEUVRE

Planning

Janvier-Février : Réunions préparatoires avec la municipalité et les différents partenaires.

Mars : Choix et aménagement de l'aire de compostage. Mise en place d'une première signalétique.

Avril : Inauguration des jardins partagés et formation des utilisateurs au compostage.

Mai-Aout : Contrôles ponctuels et formation continue.

Septembre : 1er bilan et mise en place de mesures destinées à endiguer les dérives constatées (contrôle plus fréquent des apports, renforcement de la signalétique, responsabilisation des personnes-relais).

Octobre : participation du maître composteur à la première fête des jardins partagés.

Mars 2013 : Ouverture d'un 2ème site de jardins familiaux sur la même commune.

Septembre : Prise de contact avec une autre municipalité pour un projet de même nature.

Moyens humains

Le maître composteur a été impliqué dans le projet dès sa conception et a ensuite été chargé de la mise en compostage et du suivi de l'opération. Il a également participé aux opérations de communication décidées par la municipalité.

Avec les actions de formation et les contrôles, cette mission a jusqu'ici représenté environ 10% de son temps de travail (soit 0,1 E.T.P)

Ce temps de travail est susceptible d' évoluer en fonction des demandes éventuelles d'autres communes et de l'efficacité des relais sur le terrain, l'implication des utilisateurs devant normalement se traduire par une présence moins importante du maître composteur.

Moyens financiers

En dehors des frais de personnel, les seules dépenses engagées correspondent à la fourniture de composteurs et de bioseaux ainsi que la distribution de guides sur le compostage pour un montant total inférieur à 500 € (la signalétique a été réalisée en interne).

Moyens techniques

Voir rubrique précédente.

Partenaires mobilisés

L'opération s'est déroulée avec l'aide de deux partenaires principaux

- La municipalité propriétaire des terrains et principal porteur du projet.
- Le groupement d'associations locales en charge du fonctionnement des jardins.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Action reproductible sous réserve d'une implication suffisante des différents partenaires impliqués.

Difficultés rencontrées

Elle est liée aux passerelles établies entre cette première opération et la mise en place du compostage sur une épicerie solidaire installée à proximité avec transfert du compost obtenu sur les parcelles.

Recommandations éventuelles

On peut tirer trois enseignements principaux de cette expérience :

- nécessité d'un suivi attentif dans les premières semaines suivant l'installation du composteur.
- intérêt d'une participation aux instances de pilotage pour une meilleure prise en compte des contraintes d'utilisation.
- nécessité d'une responsabilisation des utilisateurs pour limiter les risques de dérives.

Mots clés

CONTENEUR | COLLECTIVITES LOCALES | ASSOCIATIONS | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW
alexandre.bonne@smile.fr
Direction régionale toutes les régions